



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3180

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projets éducatifs - Attribution d'une subvention au réseau Canopé pour son programme d'actions 2018-2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3180**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Projets éducatifs - Attribution d'une subvention au réseau Canopé pour son programme d'actions 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Présentation

Le Réseau Canopé-académie de Lyon est un établissement public national à caractère administratif. Il fait partie du réseau national de création et d'accompagnement pédagogique.

Canopé est l'opérateur du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en matière de ressources et de services pédagogiques. Dans le cadre de ses attributions, il participe à la mise en œuvre de la politique éducative et à son déploiement au niveau académique. À ce titre, il accompagne les pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

Il exerce une mission d'édition, de production, de développement et de mise à disposition de ressources et de services éducatifs à destination des enseignants, des communautés éducatives et universitaires, des écoles et des établissements d'enseignement scolaire.

Au niveau régional, Canopé Auvergne-Rhône-Alpes met en œuvre une politique territoriale de ressources transmédia et d'offres de services pédagogiques, qui se déploie en proximité pour répondre aux besoins de la communauté éducative. Cette politique s'entend dans une démarche d'échanges et de réflexion autour des préconisations ministérielles et académiques, ainsi que des attentes des publics cibles.

La direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un budget général annuel de 1 500 000 € pour les 12 sites départementaux.

Le réseau Canopé sollicite l'aide de la Métropole de Lyon, dans la continuité de celle apportée les années précédentes (par exemple la collaboration historique sur le champ du numérique, notamment, avec le centre Érasme, expérimentation de tables tactiles).

L'attribution d'une subvention à Canopé est cohérente avec les objectifs de la Métropole en matière d'actions éducatives, notamment, au regard des 5 champs d'intervention de ce réseau pour le développement de ressources et de services pédagogiques : la pédagogie, le numérique éducatif, l'éducation et la citoyenneté, les arts, la culture et le patrimoine, et la documentation.

II - Orientation des actions

Le Réseau Canopé sollicite une subvention pour les actions suivantes :

- l'accompagnement de la Métropole dans la mise en place de nouveaux espaces d'apprentissage (École de l'avenir - ECLA) au sein des collèges,
- l'accompagnement du projet des tables tactiles,
- les actions autour de l'éducation aux médias et à l'information.

III - Programme annuel - année scolaire 2018-2019

Pour permettre la réalisation et le financement de ses actions, Réseau Canopé propose un programme d'activités pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour la réalisation de l'action 1, le réseau Canopé s'engage à réaliser un cahier des charges pour l'accompagnement des collèges retenus par la Métropole.

Pour la réalisation de l'action 2, le réseau Canopé s'engage à l'accompagnement de 7 établissements concernés par le projet des tables tactiles.

Pour la réalisation de l'action 3, le réseau Canopé s'engage au déploiement du jeu dans 79 collèges avec la création d'événements lors de la remise des jeux dans les 79 collèges et une animation dans une dizaine de collèges.

IV - Participation financière

Dans le cadre de la perspective du développement de ces 3 actions, la Métropole s'engage à apporter la participation financière de 55 560 €, décomposé comme il suit :

- action 1 : 23 745 €

Pour la réalisation de cette action, le réseau Canopé s'engage à réaliser un cahier des charges pour l'accompagnement des collèges retenus par la Métropole,

- action 2 : 13 300 €

Pour la réalisation de cette action, le réseau Canopé s'engage à l'accompagnement de 7 établissements concernés par le projet des tables tactiles,

- action 3 : 18 515 €

Pour la réalisation de cette action, le réseau Canopé s'engage au déploiement du jeu dans 79 collèges avec la création d'événements lors de la remise des jeux dans les 79 collèges et une animation dans une dizaine de collèges et à contribuer ainsi aux charges correspondantes du fonctionnement de Réseau Canopé.

Réseau Canopé s'engage à utiliser la subvention aux seules fins des missions d'intérêt général que ces actions représentent et dans le strict respect du programme annuel accepté par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 560 € au profit du réseau Canopé dans le cadre de son plan d'actions pour l'année scolaire 2018-2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le réseau Canopé définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 55 560 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et 2019 - chapitre 65 - opération n° OP3403308A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.